

— Comment ! voulez-vous que je vous les paye ? Ce n'est pas possible, puis que je ne les prends pas !

Un jeune filou est condamné à six mois de prison, pour avoir subtilisé une trentaine de dollars.

— Faites excuse, mon juge, une autre fois je tâcherai de travailler dans le million—et vous m'acquitterez.

UN QUIPROQUO

— Duroc est arrêté pendant qu'il vendait un objet qu'il a volé. C'est le propriétaire lui-même du dit objet, qui l'a surpris en flagrant délit. Il est cité à la cour de police correctionnelle d'une ville de la province de Québec.

M. LE JUGE.—Reconnaissez-vous avoir soustrait une capote au préjudice du sieur Germain ?

LE PRÉVENU.—Mon juge, je suis martyr d'un *coq-à-l'âne*.

M. LE JUGE.—Vous voulez probablement dire d'un *qui-pro-quo* ?...

LE PRÉVENU.—Ah ! je ne suis pas de T... R... ; par chez nous on dit *coq-à-l'âne* ; mais pour en être victime, je peux dire que vous pouvez me condamner, je respecterai votre *véridique* (verdict), mais qui sera mal appelé, vu que ça ne sera pas un *véridique*, étant une condamnation innocente ; v'la mon caractère.

M. LE JUGE.—Mais Germain reconnaît parfaitement sa capote.

LE PRÉVENU.—Écoutez mon juge, faites nommer un expert, il vous dira que toutes les capotes se ressemblent.

M. LE JUGE.—Alors vous prétendez que la capote est à vous.

LE PRÉVENU.—A moins que ce ne soit celle du sieur Germain ; c'est l'épicier du 30 mars, qui devrait être ici, au lieu de moi.

M. LE JUGE.—Qu'est-ce que vous entendez par l'épicier du 30 mars ?